

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 17/148 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE HABILITANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER ET A EXECUTER LE MARCHE RELATIF AUX MISSIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REPARATION DE CINQ OUVRAGES D'ART SUR LA LIGNE CENTRALE DU RESEAU FERROVIAIRE DE CORSE (ASCU, MUZELLE, ALBANU, PRUNELLI, CASAMOZZA)

---

SEANCE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2017

L'An deux mille dix-sept et le premier juin, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ARMANET Guy, BARTOLI Marie-France, BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, BORROMEI Vanina, BUCCHINI Dominique, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, CHAUBON Pierre, COLOMBANI Paul-André, COMBETTE Christelle, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GUIDICELLI Lauda, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, LEONETTI Paul, MONDOLONI Jean-Martin, NADIZI Françoise, NIVAGGIONI Nadine, ORSONI Delphine, OTTAVI Antoine, PARIGI Paulu Santu, POLI Laura Maria, PONZEVERA Juliette, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, TOMA Jean, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. BARTOLI Paul-Marie à M. TATTI François  
Mme GRIMALDI Stéphanie à M. LACOMBE Xavier  
Mme MARIOTTI Marie-Thérèse à M. TOMA Jean  
Mme MURATI-CHINESI Karine à Mme COMBETTE Christelle  
Mme OLIVESI Marie-Thérèse à Mme BARTOLI Marie-France  
Mme RISTERUCCI Josette à M. BUCCHINI Dominique  
M. SANTINI Ange à M. MONDOLONI Jean-Martin

#### **ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.**

GIACOBBI Paul, GUIDICELLI Maria, de ROCCA SERRA Camille, ROSSI José, STEFANI Michel.

### L'ASSEMBLEE DE CORSE

**VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,

- VU** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- VU** la délibération n° 17/035 AC de l'Assemblée de Corse du 23 février 2017 portant approbation du budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2017,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Planification,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**HABILITE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter le marché relatif aux missions de maîtrise d'œuvre pour la réparation de cinq ouvrages d'art sur la ligne centrale du réseau ferroviaire de Corse (Ascu, Muzelle, Albanu, Prunelli, Casamozza) avec la société ARCADIS ESG pour un montant de 171 767,00 € HT et une durée de 26 mois minimum.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 1<sup>er</sup> juin 2017

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

**ANNEXE**



**HABILITATION DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER  
ET A EXECUTER LE MARCHE RELATIF AUX MISSIONS DE MAITRISE  
D'ŒUVRE POUR LA REPARATION DE CINQ OUVRAGES D'ART SUR LA LIGNE  
CENTRALE DU RESEAU FERROVIAIRE DE CORSE (ASCO, MUZELLE,  
ALBANU, PRUNELLI, CASAMOZZA)**

**Rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse**

**Raportu di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica**

Le présent rapport a pour objet de proposer à l'Assemblée de Corse d'habiliter le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter le marché relatif aux missions de maîtrise d'œuvre pour la réparation de cinq ouvrages d'art sur la ligne centrale du réseau ferroviaire de Corse (Ascu, Muzelle, Albanu, Prunelli, Casamozza), opération cofinancée dans le cadre du PEI 4.

**1. Contexte et définition du besoin**

Une étude de portance visant cinq (5) ouvrages comprenant un tablier de type treillis métallique a permis de mettre en évidence la nécessité de procéder au remplacement de plusieurs éléments de structure (barres métalliques, assemblages), la remise en peinture et la réparation de certaines parties en maçonnerie situées en règle générale dans les appuis de l'ouvrage.

Le présent marché de maîtrise d'œuvre doit permettre de définir avec précision les travaux et les principales phases. Cela comprend également une phase d'assistance pour les essais préalables au titre du fascicule 56 du CCTG et le montage des éventuels dossiers réglementaires relatifs à la protection de l'environnement. Ce marché prévoit enfin le VISA des études d'exécutions de l'entreprise.

Afin de pouvoir bénéficier des cofinancements, le Dossier de Consultation des Entreprises doit être achevé au plus tard le 15 octobre 2018. Au délai normal de consultation correspondant au présent marché, il convient de tenir compte des délais relatifs aux essais de peinture prévus par le fascicule 56 du CCTG (consultation et réalisation). Le calendrier est donc tendu.

Les ouvrages sont :

- CASAMOZZA - PK 21.300
- PRUNELLI - PK 26+034
- ALBANU - PK 31+885
- MUZELLE - PK 40+836
- ASCO CENTRALE - PK 45+672

Le présent marché a pour objet de confier au prestataire une mission constituée des éléments suivants dans la suite logique des études déjà réalisées :

N° 1 - Avant-projet
N° 2 - Etudes de projet
N° 3 - Assistance pour la passation des contrats de travaux
N° 4 - Examen de conformité-visa

## **2. Procédure de passation**

La consultation est passée par Appel d'offres ouvert en application des articles 26.1, 66, 67 et 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics (maîtrise d'œuvre d'infrastructure sur compétences, références et moyens, sans jury).

## **3. Financement et estimation**

Cette mission est financée sur l'AP relative à l'opération n° 23 (ligne 1411G0023).

L'estimation était de 300 000 € HT.

## **4. Critères de sélection des candidatures et de jugement des offres**

Les critères retenus pour la sélection des candidatures étaient :

1. Capacités professionnelles
2. Capacités techniques
3. Capacités financières

Les critères de jugements des offres étaient :

1. prix : 60 % ;
2. valeur technique : 40 %
  - Sous-critère 1 : Note relative à la méthodologie générale (40 points)
    - Item 1 : Organisation du maître d'œuvre (15 points)
    - Item 2 : Consistance des missions (15 points)
    - Item 3 : Contenu des pièces remises au maître d'ouvrage (5 points)
    - Item 4 : Difficultés envisagées (5 points)
  - Sous-critère 2 : Note relative aux moyens humains (30 points)
    - Item 1 : Chef de projet, CV et expérience (10 points)
    - Item 2 : Equipe, CV et expérience (20 points)
  - Sous-critère 3 : Note relative aux enjeux (20 points)
  - Sous-critère 4 : Cohérence du DPGF par rapport au contenu des notes (10 points)

## **5. Ouverture des plis**

La date limite de remise des offres était fixée au 4 janvier 2017 à 16 heures.

Les trois offres dématérialisées reçues ont été ouvertes le jeudi 11 janvier 2017 lors de la Commission d'Appel d'Offres. Elles étaient les suivantes :

N° d'ordre	CANDIDATS	Montant HT
1	ARCADIS ESG	171 767.00 €
2	IOA	320 000.00 €
3	DIADES	287 600.00 €

## 6. Analyse des candidatures

La sélection des candidatures s'est faite sur la base rappelée au paragraphe 3 ci-avant.

Tous les candidats sont en règle vis-à-vis des justificatifs à produire (DC1, DC2, habilitations, attestations d'assurances, chiffres d'affaires des trois dernières années).

Les dossiers fournis étaient complets, les compétences étant apportées par l'intermédiaire des candidats. De nombreuses références étaient fournies à l'appui ainsi que les effectifs et la liste du matériel.

Tous les candidats ayant fourni les pièces nécessaires à l'appréciation de leur candidature, il a donc été proposé de retenir toutes les candidatures :

N° d'ordre	CANDIDATS
1	ARCADIS ESG
2	IOA
3	DIADES

## 7. Analyse et classement des offres

L'analyse des offres s'est faite sur la base des critères rappelés au paragraphe 3 ci-avant.

La notation des offres a été présentée dans les tableaux suivants :

	Mini	Moyenne	Maxi	ARCADIS ESG	IOA	DIADES
Montant HT	171 767,00 €	259 789,00 €	320 000,00 €	171 767,00 €	320 000,00 €	287 600,00 €
Nb Offres	3	Différence par rapport au moins disant		0,00 %	86,30 %	67,44 %
		Différence par rapport à la moyenne		- 33,88 %	23,18 %	10,71 %
		NOTE		20,00	10,74	11,94

Critère d'attribution	Coefficient	ARCADIS ESG	IOA	DIADES
La valeur technique des prestations	40	20,00	15,75	16,25
Le prix des prestations	60	20,00	10,74	11,94
<b>Notation sur 20</b>		<b>20,00</b>	<b>12,74</b>	<b>13,67</b>

## 8. Décision de la CAO

A l'issue de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché relatif aux missions de maîtrise d'œuvre pour la réparation de cinq ouvrages d'art sur la ligne centrale du réseau ferroviaire de Corse (Ascu, Muzelle, Albanu, Prunelli, Casamozza) à la société ARCADIS ESG pour un montant de 171 767,00 € HT.

### CONCLUSIONS

Je vous propose :

- D'habiliter Le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter le marché relatif aux missions de maîtrise d'œuvre pour la réparation de cinq ouvrages d'art sur la ligne centrale du réseau ferroviaire de Corse (Ascu, Muzelle, Albanu, Prunelli, Casamozza) avec la société ARCADIS ESG pour un montant de 171 767,00 € HT et une durée de 26 mois minimum.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.